

N/REF : 19/02/2026 14H39 C:000039 I:02403
V/REF : AC/C40446
V/Email reçu le Jeudi 19/02/2026 a 14H39

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. JDC

IMMEUBLE : JRD DE CAMILLE -JDC
46, AVENUE ROGER DODIN
LES JARDINS DE CAMILLE
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le

28 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 46 AVENUE ROGER DODIN - M. CHAMPS 06 65 92 92 22
LOGEMENT N° 111644, PORTE N°A301, 3° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : RECHERCHE DE FUITE DANS SALLE DE BAIN

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 24/02

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

RECHERCHE DE FUITE DANS LA SALLE DE BAIN

CONSTAT : LA FUITE PROVENAIT DES JOINTS CARRELAGE QUI ONT DÉJÀ ÉTÉ
REFAITS

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 24/02/26 a 14H42 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00	100,00
TOTAL H.T.					100,00
T.V.A. a 10,00%					10,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.